

Monsieur Le Préfet de la Mayenne
Préfecture de la Mayenne
46 rue Mazagran
53015 LAVAL CEDEX

N/Réf : CLF/RB/FR/LF/2016
Objet : déchetterie à Port Brilllet
Dossier suivi par: Fabienne RICOU
Tél : 02.43.02.77.64

Loiron le 15 décembre 2016

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné Claude LE FEUVRE, président de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, en qualité de demandeur,

Déclare par la présente, en application du Livre V du Code de l'Environnement : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances - Titre I : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le stockage pour transit de plus de 1 000 m³ de déchets non dangereux sur la future extension de la déchetterie située sur la parcelle 283 AB de la commune de PORT-BRILLET (53).

Ce projet relève de la rubrique 2716 de la nomenclature des installations classées : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion d'installations visées par d'autres rubriques. Il est soumis à autorisation.

Compte tenu de la taille de l'établissement, je sollicite de pouvoir bénéficier de la possibilité prévue à l'article R512-46-4 du Code de l'environnement permettant de remplacer le plan d'ensemble au 1/200 par un plan d'échelle réduite en l'occurrence au 1/250^{ème}

Le dossier ci-joint est en conformité avec le code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Fait à Loiron, Le 15 décembre 2016

Le Président
Claude LE FEUVRE

